



**Mobilisons nous pour  
un traitement digne  
des non-titulaires !**

### **LE RECTORAT DOIT APPLIQUER LA LOI**

Malgré les multiples interventions de la CGT Educ'action Créteil, le rectorat lors des affectations continue de bafouer la loi : non application du délai de 1 mois pour prévenir les agents de leur affectation, non édition en temps voulu des attestations de fin de contrat, paiement des CDI à 70%. Il est indigne qu'une institution se comporte ainsi avec ses agents.

### **DANS L'IMMEDIAT LE REEMPLOI DE TOUTES ET TOUS**

A la date du 22 juillet, selon le dernier listing transmis par le rectorat seulement 1/3 des contractuels avaient une affectation. De nombreux collègues vont se retrouver sans affectation, entraînant des situations d'urgence sociale. A la précarité risque de se succéder l'exclusion sociale.

Pourtant dans notre académie les besoins sont bien présents, les contractuels représentent 13 % des postes enseignants dans le secondaire.

De nombreux personnels contractuels sont affectés sur des temps partiels, fractionnés sur 2 voire 3 établissements avec des postes de remplacement sur de courtes périodes sans garantie d'une poursuite ou d'un complément pour obtenir un temps plein...

### **REVENDIQUONS L'EGALITE DE TRAITEMENT, LUTTONS POUR LA TITULARISATION**

Pour la CGT Educ'action à travail égal, conditions de travail égales ! Les travailleurs non titulaires n'ont pas vocation à être des travailleurs jetables et corvéables à tout instant ! Les non titulaires occupent des postes de titulaires en zone de remplacement, ils doivent donc avoir les mêmes conditions de travail : au minimum un emploi stable avec un temps plein garanti par des contrats de 3 ans renouvelables avant le passage en CDI, une procédure d'affectation claire et équitable validée par une CCP d'affectation.

## **RASSEMBLEMENT POUR LE REEMPLOI DE TOUTES ET TOUS ET POUR UNE EGALITE DE TRAITEMENT**

**LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 14H DEVANT LE RECTORAT**

Au niveau national, continuons d'exiger la titularisation de toutes et tous sans condition de concours ni de nationalité.